

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 2140

AMENDEMENT

présenté par
M. Verny, M. Allegret-Pilot, Mme Mansouri et M. Trébuchet

ARTICLE 19 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie le délais.